

**Compte-rendu du Conseil de Faculté du 12 avril 2018**

**Élus présents** : Vincent BEAL, Alice DEBAUCHE, Nalini FURST, Catherine DELCROIX, Nicoletta DIASIO, Isabelle HAJEK, Roger SOME,

**Élus excusés**: Catherine BOISSON, Vincent BEAL, Agnès CLERC-RENAUD Philippe HAMMAN, Salomé DEBOOS, Frédéric BAUER, Smaïn LAACHER

**Procurations**: C.Boisson à C.Delcroix, A.Clerc Renaud à I.Hajek, F.Bauer à R.Somé.

**Invités permanents**: Nicolas AMADIO, Alain AYERBE Marie BALAS, Pascal HINTERMEYER, Catherine LEOPOLD, Sylvie MONCHATRE, Maurice WINTZ.

**Invités permanents excusés**: Didier BRETON,

**Président de séance** : Jean-Daniel BOYER, Doyen

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 22 février 2018
2. Mme Deboos remplace M.Cauchi Duval démissionnaire
3. Offre de formation 2017/2018 : ROF
4. Comité des experts
5. Parcoursup

6. Occupation des bureaux des émérites

7. Rapport annuel des directeurs d’instituts

8. Divers

Un conseil restreint se tiendra à l’issue du conseil de faculté :

Ordre du jour restreint aux enseignants :

Nomination du Past MCF associé à temps partiel (96 h) médiations citoyennes

Ordre du jour restreint aux enseignants HDR :

Eméritats : Mme Guth, M.Raphaël : reconduction d’une année

Le secrétariat de la séance est assuré par C.Delcroix.

Le Doyen ouvre la séance à 16 h.

1. Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 22 février 2018 : avis favorable, trois abstentions.
2. Salomé Deboos remplace M. Cauchi Duval : avis favorable à l’unanimité
3. Présentation des rapports annuels des directeurs d’instituts
4. Institut de sociologie :

Une demande de support administratif a été formulée pour mettre en œuvre les nouveaux parcours du Master de sociologie. C’est surtout nécessaire pour gérer l’administration de ceux-ci et développer la communication à leurs propos. Sylvie Monchatre a expliqué combien était développée l’animation scientifique. Elle a donné l’exemple de la journée organisée par P.Watier sur G.Simmel fruit d’une collaboration DynamE/SAGE. Elle a également souligné l’investissement dans l’offre nouvelle de formation.

1. Institut de démographie :

Il y a eu demande d’une reconduction du poste d’ATER liée notamment à la nouvelle prise de fonction de Didier Breton comme directeur de la MISHA. Le Master démographie est lauréat de l’appel à projets EUR (Ecole Universitaire de Recherche). Cette année il y a toujours autant d’étudiants qui postulent et qui sont recrutés. L’effectif est constant. Il y a globalement une centaine de dossiers par an. A la fin de la Licence la moitié passe en Master. Parmi les 50% restant une partie redouble, d’autres passent le concours des écoles. Au bout de deux ans, 80% des diplômés exercent des activités professionnelles avec des statuts stables dans leur domaine de formation. Les financements obtenus permettent de financer des traductions et l’association des étudiants. L’IDEX pédagogique a permis l’ouverture d’une salle informatique et d’équiper les étudiants de 30 tablettes pour les aider à suivre leurs enseignements. L’argent a aussi permis d’organiser deux visites d’étudiants au Parlement Européen et à l’Insee.

1. Institut d’urbanisme :

Le passage du Deust Médiations citoyennes en Licence et en Master est bien assuré. Il y a un bon suivi des étudiants malgré un problème constant d’encadrement. Le recrutement d’un PAST à mi-temps aide à remplacer Bernard Woehl. Le recrutement du PAST sera validé à l’issue du conseil de Faculté. La perspective d’un recrutement supplémentaire serait bienvenue. Un voyage d’étude à Ungersheim consacré aux questions de transition énergétique a été organisé et bien accueilli par les étudiants.

1. Polémologie :

Les cours de licence 3 en polémologie ont des effectifs d’étudiants importants. Beaucoup de manifestations scientifiques ont été organisées avec beaucoup de participation (cycles de conférences sur la question des conflits, colloque sur la justice restaurative…). Beaucoup de travail est nécessaire pour préparer l’offre de formation 2018 du nouveau parcours notamment sur les suivis de stage, organisation de séminaires… Deux postes sont à venir : un poste MCF et un poste PR. C’est important d’autant que Nicoletta Diasio est à l’Institut Universitaire de France et a donc deux tiers en moins d’enseignement à assurer. Un post-doc IDEX a été obtenu sur le thème de masculinité, paternité, violence.

E) CERIS :

La Licence d’Intervention sociale continue à permettre aux étudiants de suivre des stages professionnalisants et à leur assurer des possibilités soit de poursuivre en Master avec continuité sur les lieux et sujets de stage ou d’entrer dans la vie professionnelle. Sur le plan de l’internationalisation du parcours de Master les échanges franco-allemands et ceux liés à l’accord Erasmus Mundus continuent à se développer. L’aide financière de 80 euros par étudiant pour le voyage effectué cette année par nos étudiants à Francfort a pris une part importante du budget du CERIS. La nouvelle demande de financement de l’accord Erasmus Mundus auprès de la Commission Européenne permettra d’obtenir, si elle aboutit, de plus importants financements. Une journée d’étude consacrée à l’accueil des migrants a également été organisée cette année.

La nouvelle offre de formation 2018 accentuera les dimensions de comparaisons européennes. Elle permettra aussi d’approfondir les liens entre interventions sociales, migrations et développement. Le nouvel intitulé du parcours est « Interventions sociales, comparaisons européennes et migrations ». Dans le cadre du projet MIGREVAL au sein duquel plusieurs étudiants de M2 font des stages, des financements de l’Université Franco-allemande et de la municipalité de Strasbourg permettront le développement des liens pédagogiques avec le parcours de Master.

1. Institut d’ethnologie :

Comme la directrice de l’institut était absente nous n’avons pas eu de présentation de son bilan.

1. Offre de formation 2017-2018 : ROF

De légers dépassements budgétaires ont été constatés. Il ne devrait pas remettre en cause la validation des maquettes par la DES, mais il conviendra d’être vigilant et si possible de corriger les choses à la marge pour limiter ces surcoûts. Une réunion avec la DES et la Vice-présidence formation aura lieu le 20 avril pour faire le point sur la soutenabilité de l’offre de formation.

La maquette de licence en sciences sociales parcours « Démographie » a été validée par un vote à l’unanimité sans abstention. La maquette « muséologie : patrimoines immatériels et collections » a également été validée par un vote à l’unanimité. Roger Somé a souligné la dimension professionnelle très importante de l’obligation faite aux étudiants d’organiser au cours de leur parcours une exposition sur l’année avec édition d’un catalogue. Ils doivent également trouver un financement d’au moins 7 à 8000 euros pour leur exposition. La maquette « anthropologie » a aussi été validée. Il a été remarqué que les étudiants ont des cours de Muséo depuis la L3. Jusqu’à aujourd’hui il n’y a pas eu encore de possibilité de mutualiser des cours avec la Faculté des arts mais l’espoir d’y parvenir n’est pas encore perdu.

1. Comité des experts

Une nouvelle élection aura lieu à l’automne 2019. En attendant le comité se réunira pour choisir cinq ATER (2 profilés qualitatifs, 1 sociologie quantitative, 1 démographie et 1 en Ethnologie). Un seul membre sortant sera remplacé par le Président du comité.

1. Parcoursup

Nous avons examiné la réponse de Benoît Tock à notre motion (voir lettre ci-dessous). Il y signale notre obligation légale liée au vote de la loi du 18 mars 2018. Sa réponse et ces conséquences devraient être discutées en AG. Vincent Beal propose de voir quelles solutions sont envisagées dans d’autres universités. Proposition d’une AG le 3 mai à 9 h.

Lundi 26 mars 2018

Monsieur le Doyen, cher Jean-Daniel,

J'ai pris bonne note du vote de l'assemblée générale des enseignants-chercheurs de la Faculté des sciences sociales, refusant de "participer à la procédure de Parcoursup pour la licence de sciences

sociales actuellement non contingentée".

Je me permets cependant d'attirer ton attention et celle de la Faculté des sciences sociales sur le fait que la procédure d'examen des dossiers de candidature des lycéens est devenue, depuis la loi du 8 mars dernier, une obligation légale, à laquelle l'université, service public de la République, ne peut se soustraire. S'il ne t'est pas possible d'instituer une commission d'examen des candidatures, il reviendra au président de l'université de le faire. Il est probable que la commission sera en ce cas constituée de membres de l'équipe de présidence, donc non spécialistes des sciences sociales, qui ne pourront que donner un avis "OUI" à l'ensemble des candidats.

Cela n'empêchera pas la validité de la capacité d'accueil, qui a été votée par la CFVU et par le CA de notre université. Il est d'ailleurs tout à fait possible, l'année prochaine sinon cette année encore, de relever le niveau de cette capacité, si la Faculté des sciences sociales craint de ne pouvoir accueillir tous les candidats, mais en ce cas il faudra effectivement accueillir tous les candidats. Or, la motion de l'AG facultaire y fait référence, et j'en suis parfaitement conscient, la Faculté des sciences sociales est une des composantes les moins bien dotées en personnel de l'université. J'espère, et je ne suis pas le seul, arriver à améliorer cette situation, mais cela ne pourra se faire

que lentement, malheureusement. En d'autres termes, libre à vous de vouloir accueillir davantage d'étudiants s'il y a plus de candidats que prévus, mais à court terme ce sera à moyens constants.

Un autre point est celui du "oui si", qu'une commission d'examen des candidatures composée de membres extérieurs à la Faculté ne pourrait évidemment utiliser. Le "oui si" n'est pas un but en soi. C'est un moyen de lutter contre l'échec en première année de licence. Un moyen prometteur, à mon sens, et c'est aussi ce que semble penser la principale organisation représentative des étudiants. C'est pour cela aussi que le Ministère a décidé de donner aux universités un financement

qui facilite la mise en place de ce dispositif; pour cela enfin que l'université, sous réserve de validation par le Copil Idex, donnera également des moyens aux composantes. Sauf mauvaise surprise, je peux déjà t'assurer que la Faculté des sciences sociales pourrait, à ce titre, bénéficier au minimum du financement de 4 groupes de TD supplémentaires (48HeTD, donc 2 heures par semaine sur l'année), réservés aux étudiants en "oui si", pour un renforcement de la formation disciplinaire et/ou transversale. Ces enseignements pourraient être effectués soit par un enseignant contractuel recruté ad hoc, soit sous forme d'HC par des titulaires ou des chargés de cours.

Si la Faculté des sciences sociales préfère se passer de cet outil, je lui demanderais quels moyens nouveaux elle compte mettre en œuvre, dès l'année prochaine, pour lutter contre l'échec en première année. Notre université affiche un taux de réussite très bas: la lutte contre l'échec doit être une priorité pour tous.

Je suis bien entendu à ta disposition et à celle de la Faculté des sciences sociales pour discuter de cette importante question.

Cordialement,

Benoît Tock

Vice-président Formation

1. Les bureaux des émérites

Les émérites sont financés par les laboratoires et doivent donc y avoir un bureau plutôt qu’à la Faculté. Leurs diverses dépenses liées à leur statut doivent être prises en charge par les laboratoires et non par la Faculté. Une proposition de lettre leur rappelant les choses est soumise au vote et validée à l’unanimité. Elle leur sera envoyée.

Divers :

17 000 euros ont été versés par les services centraux pour la réfection de salles de cours et de l’équipement en vidéo projecteurs de deux salles de cours.

**Ordre du jour restreint aux enseignants HDR :**

Nomination du Past MCF associé à temps partiel (96 h) médiations citoyennes : voté à l’unanimité

Eméritats : Mme Guth, M.Raphaël : reconduction d’une année : voté à l’unanimité

La séance est levée à 17h15.